Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°39-2020-09-001

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture du Jura

39-2020-08-27-002 - Arrêté portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (6 pages) Page 3
39-2020-07-31-006 - AVIS CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE QUATRE AIDES SOIGNANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE (1 page) Page 10
39-2020-07-31-005 - AVIS DE CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE TROIS ADJOINT ADM FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE (1 page) Page 12
39-2020-07-31-003 - AVIS DE CONCOURS INTERNE RECRUTEMENT OUVRIER PRINCIPAL FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE (1 page) Page 14
39-2020-07-31-004 - AVIS DE CONCOURS POUR RECRUTEMENT INTERNE DE SIX AMP-AES FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE (1 page) Page 16

Préfecture du Jura

39-2020-08-27-002

Arrêté portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
des services
du Cabinet

Service Interministériel de
Défense et de Protection Civiles

Arrêté portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Arrêté n° DSC-SIDPC-20200827-001

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 à R. 133-15 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur David PHILOT, préfet du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20160930-001 du 30 septembre 2016 portant organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20170811-001 du 11 août 2017 modifié portant désignation des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu les désignations effectuées par les organismes et collectivités dans le cadre du renouvellement des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00
Mél. : prefecture@jura.gouv.fr

Vu l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Justin BABILOTTE, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1er : Le préfet préside la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité instituée dans le Jura. Il peut se faire représenter par un autre membre du corps préfectoral ou par le directeur des services du Cabinet.

Sont membres de la commission avec voix délibérative :

Article 2 : Pour toutes les attributions de la commission les personnes énumérées ci-après ou leurs suppléants :

A) six représentants des services de l'Etat :

- le directeur départemental des territoires,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le commandant du groupement de gendarmerie,
- le directeur ou le responsable de service de sécurité de la préfecture ou le chef du service interministériel de défense et de protection civiles

B) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

C) Trois conseillers départementaux désignés par le Conseil Départemental du Jura :

- Madame Natacha BOURGEOIS, conseillère départementale du canton de MONT SOUS VAUDREY;
- Madame Nelly DURANDOT, conseillère départementale du canton de SAINT LUPICIN ;
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, conseiller départemental du canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX ;

Suppléants :

- Monsieur Gérôme FASSENET, conseiller départemental du canton de MONT SOUS VAUDREY ;
- Monsieur Philippe ANTOINE, conseiller départemental du canton de BLETTERANS ;
- Madame Françoise VESPA, conseillère départementale du canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX.

D) Trois maires désignés par l'Association des Maires du Jura :

- Pas de représentant ;
- Pas de représentant ;
- Pas de représentant .

Suppléants :

- Pas de représentant ;
- Pas de représentant ;
- Pas de représentant.

Article 3 : En fonction des affaires traitées :

- Le maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal, désigné par lui.

- le président de l'EPCI compétent pour le dossier inscrit à l'ordre du jour. Il peut se faire représenter par un vice-président ou un membre du comité ou du conseil désigné par lui.

Article 4 : En ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

- Un représentant de la profession d'architecte désigné par l'ordre des architectes - 1, rue des Martelots, BP 445, 25019 BESANCON CEDEX

- Titulaire : Madame Alhem PARIS
- Suppléant : Monsieur Jacques MAILLARD

Article 5 : En ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées :

A) Quatre représentants des associations de personnes handicapées :

- Association des Paralysés de France – France Handicap du Jura – 970 rue des gentianes 39000 LONS LE SAUNIER

Sous-Commission départementale :
- Titulaire : Monsieur Emmanuel CARLU
- Suppléante : Madame Céline VENDROUX

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :
- Titulaire : Madame Céline VENDROUX
- Suppléant : Monsieur Emmanuel CARLU

Commission d'arrondissement de Dole :
- Titulaire : Madame Nicole VANDERBECKEN
- Suppléant : Monsieur Gérard BAZENET

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :
- Titulaire : Madame Nelly DURANDOT
- Suppléant : pas de suppléant

- Association Valentin Haüy - 15 rue de Franche Comté 39200 SAINT CLAUDE

Sous-Commission départementale :
- Titulaire : Madame Jeannette GRONDIN
- Suppléante : Madame Martine NOSJEAN

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :
- Titulaire : Madame Martine NOSJEAN
- Suppléante : Madame Christelle LONJARET

Commission d'arrondissement de Dole :
- Titulaire : Monsieur Jacky TRIDARD
- Suppléante : Madame Sylvie GAUBY

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :
- Titulaire : Madame Jeannette GRONDIN
- Suppléant : Monsieur Jean-Louis GONZALES

- Association APEI - Immeuble le Président, 1 avenue Paul Seguin 39000 LONS LE SAUNIER APEI de Saint Claude – 38 rue du pont central 39200 SAINT CLAUDE

Sous-Commission départementale :
- Titulaire : Monsieur Etienne GARNIER
- Suppléant : pas de suppléant

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :
- Titulaire : Monsieur Etienne GARNIER
- Suppléant : pas de suppléant

Commission d'arrondissement de Dole :
- Titulaire : Monsieur Bernard PEYRET
- Suppléant : pas de suppléant

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :
- Titulaire : Madame Norma BILLAULT-PAILLISSÉ
- Suppléant : Monsieur Didier BRUN

- Association F.N.A.T.H. Groupement DOUBS JURA - 5, avenue de Bourgogne 25000 BESANCON

Sous-Commission départementale :

- Titulaire : Monsieur Claude DENISET
- Suppléante : Madame Yvette GUILLERMOZ
-

Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier :

- Titulaire : Monsieur Claude DENISET
- Suppléante : Madame Yvette GUILLERMOZ

Commission d'arrondissement de Dole :

- Titulaire : Monsieur Norbert CARON
- Suppléant : Pas de suppléant

Commission d'arrondissement de Saint-Claude :

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre MASNADA
- Suppléant : Monsieur Daniel CRETIN

B) Pour les dossiers de bâtiments d'habitation, trois représentants des propriétaires et gestionnaires de logements :

- Représentant la FNAIM - 35, quai de Strasbourg 25000 BESANCON

  - Titulaire : Monsieur Yann PATULA
  - Suppléant : Monsieur Arnaud GUERIN

- Représentant l'association départementale des organismes ADHLM du Jura - OPH du JURA, CA 80484, 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX

  - Titulaire : Monsieur Olivier VAUTHEY
  - Suppléant : pas de suppléant

- Représentant l'Union Nationale de la Propriété Immobilière - UNPI 39 - 2, rue de Ronde 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Monsieur Pierre DESFARGES
  - Suppléant : Monsieur Christian QUATTRE

C) Pour les dossiers de voirie et d'aménagements des espaces publics, trois représentants des maîtres d'ouvrages et de gestionnaires de voirie ou d'espaces publics :

- Représentant le Conseil Départemental - 17, rue Rouget de Lisle 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Monsieur Christian DUTEL
  - Suppléant : Monsieur Michel THOMAS

- Représentant l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) - 4, avenue du 44ème RI 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Pas de représentant
  - Suppléant : Pas de représentant

- Représentant la mairie de Dole - Hôtel de ville - place de l'Europe, BP 89, 39108 DOLE CEDEX

  - Titulaire : Monsieur Jean-Michel REBILLARD
  - Suppléant : Monsieur Philippe JABOVISTE

D) Pour les schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée des services de transports :

- Représentant le Conseil Régional - 4, square Castan 25031 BESANCON CEDEX

  - Titulaire : Madame Valérie DEPIERRE
  - Suppléant : Monsieur Willy BOURGEOIS

- Représentant l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) - 4, avenue du 44ème RI 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Pas de représentant
  - Suppléant : Pas de représentant

- Représentant la mairie de Saint Claude – 32 rue du pré 39200 SAINT CLAUDE

  - Titulaire : Monsieur Jean TISSOT
  - Suppléant : Monsieur Franck LEVEQUE

- Représentant la Communauté d'agglomération du Grand Dole - Direction générale des services, Place de l'Europe 39100 DOLE

  - Titulaire : Monsieur Grégory SOLDAVINI
  - Suppléant : Monsieur Jean-Luc CROISERAT

E) Pour les dossiers d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public, trois représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

- Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura - 33, place de la Comédie 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Monsieur Michel DRONIER
  - Suppléant : Monsieur Luc DREVET

- Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 17, rue Jules Bury 39000 LONS LE SAUNIER CEDEX

  - Titulaire : Madame Sylvie LOUPIAS
  - Suppléant : Pas de suppléant

- Représentant l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - 1, avenue Jean Moulin 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Monsieur Patrick FRANCHINI
  - Suppléant : Madame Sophie MEYER

Article 6 : En ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives destinées à recevoir des manifestations ouvertes au public :

- Un représentant du comité départemental olympique et sportif (CDOS) - 8 rue Louis Rousseau 39000 LONS LE SAUNIER

  - Titulaire : Monsieur Michel DEMOUGEOT
  - Suppléant : Monsieur Jean-Louis MONNOT

- Un représentant de chaque fédération sportive concernée

- Un représentant de l'organisme professionnel de qualification en matière de réalisations de sports et de loisirs
  Qualisport, 53, route de Lyon 75012 PARIS

  - Titulaire : Monsieur Romain GARNIER
  - Suppléant : Monsieur Jean-Claude HANON

Article 7 : En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes :

- Un représentant des exploitants
  CAMPING JURA, 8 rue Louis Rousseau, BP 80458, 39006 LONS LE SAUNIER Cedex

  - Titulaire : Monsieur Jean-Pierre COSTENTIN
  - Suppléant : Monsieur Lionel MILLOT

Article 8 :

Les représentants des services de l'Etat ou les fonctionnaires territoriaux titulaires ou leurs suppléants doivent être de catégorie A ou du grade d'officier.

Article 9 :

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans.
En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

Article 10 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 11 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Dole, la sous-préfète de Saint-Claude, le directeur des services du cabinet, les chefs de services concernés, les conseillers départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 27 août 2020

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Justin BABILOTTE

Préfecture du Jura

39-2020-07-31-006

AVIS CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE QUATRE AIDES SOIGNANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE QUATRE AIDES SOIGNANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT de 4 AIDES-SOIGNANTS (H/F)
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Une décision de M. Le Directeur d'ETAPES en date du 31 juillet 2020 a ouvert un concours interne sur titres pour le recrutement de **4 aides-soignants** de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 4 postes vacants à ETAPES (DOLE-39).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union Européenne titulaires :

Soit du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'accompagnant éducatif et social, complété par le certificat de spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n°83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé, à :

Monsieur Le Directeur
ETAPES
Service des Ressources Humaines
9 rue Henri Jeanrenaud
CS 50012
39107 DOLE CEDEX

Auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier et autres modalités du concours.

Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice adjointe
Maria LAMARQUE

F. FOUCARD

Préfecture du Jura

39-2020-07-31-005

AVIS DE CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE TROIS ADJOINT ADM FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE POUR RECRUTEMENT DE TROIS ADJOINT ADM FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT de 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS (H/F)
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Une décision de M. Le Directeur d'ETAPES en date du 31 juillet 2020 a ouvert un concours interne pour le recrutement de **3 Adjoints Administratifs** de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 3 postes vacants à temps complet à ETAPES (DOLE-39).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union Européenne, sans condition de titres ou diplômes.

A l'issu d'une sélection des dossiers par une commission, celle-ci auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. Cette audition est publique. Après avoir entendu les candidats, elle les sélectionne sur des critères professionnels et les classe par ordre de mérite sur une liste.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n°83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé, à :

Monsieur Le Directeur
ETAPES
Service des Ressources Humaines
9 rue Henri Jeanrenaud
CS 50012
39107 DOLE CEDEX

Auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier et autres modalités du concours.

Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice adjointe
Maria LAMARQUE

F. FOUCARD

Préfecture du Jura

39-2020-07-31-003

AVIS DE CONCOURS INTERNE RECRUTEMENT OUVRIER PRINCIPAL FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE RECRUTEMENT OUVRIER PRINCIPAL FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN OUVRIER PRINCIPAL (H/F)
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Une décision de M. Le Directeur d'ETAPES en date du 31 juillet 2020 a ouvert un concours interne sur titres pour le recrutement d'un ouvrier principal de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste vacant à ETAPES (DOLE-39).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union Européenne titulaires :

Soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la Fonction publique.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé, à :

Monsieur Le Directeur
ETAPES
Service des Ressources Humaines
9 rue Henri Jeanrenaud
CS 50012
39107 DOLE CEDEX

Auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier et autres modalités du concours.

Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice adjointe
Maria LAMARQUE

F. FOUCARD

Préfecture du Jura

39-2020-07-31-004

AVIS DE CONCOURS POUR RECRUTEMENT INTERNE DE SIX AMP-AES FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS POUR RECRUTEMENT INTERNE DE SIX AMP-AES FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT DE 6 :
aides médico-psychologique/accompagnants éducatif et social (H/F)
de la Fonction Publique Hospitalière

Une décision de M. Le Directeur d'ETAPES en date du 31 juillet 2020 a ouvert un concours interne sur titres pour le recrutement de **6 aides médico-psychologique/accompagnants éducatifs et social** de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 6 postes vacants à ETAPES (DOLE-39).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union Européenne titulaires :

Du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou du diplôme d'accompagnant éducatif et social, complété par le certificat de spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » ; ce diplôme a été créé par le décret n°2016-674 du 29 janvier 2016 qui modifie le code de l'action sociale et de la famille.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n°83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit (le cachet de la poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé, à :

Monsieur Le Directeur
ETAPES
Service des Ressources Humaines
9 rue Henri Jeanrenaud
CS 50012
39107 DOLE CEDEX

Auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier et autres modalités du concours.

Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice adjointe
Maria LAMARQUE

F. FOUCARD